

URBANISME : les raisons de la discorde

D'un côté, il y a les habitants qui souhaitent vivre dans l'environnement préservé d'une petite ville avec ses espaces verts, tout en ayant accès aux commodités d'une plus grande : logements, transports, commerces, écoles, emplois, services de proximité...

De l'autre côté, il y a les pouvoirs publics qui doivent répondre à des contraintes souvent complexes et difficilement conciliables, tels qu'augmenter l'offre de logements, y compris sociaux, tout en luttant contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain pour protéger l'environnement.

La densification urbaine est donc devenue un objectif majeur des gouvernements successifs, entraînant de nouvelles lois pour l'atteindre :

- Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en 2000 avec le seuil de 25 % de logements sociaux ;
- Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvé) en 2014 avec l'aide à l'accès au logement pour tous ;
- Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de 2018 avec l'ambition de faciliter la construction de nouveaux logements.

La volonté des législateurs a été de développer les espaces déjà bâtis pour freiner l'extension urbaine qui envoyait de nouveaux habitants en périphérie des villes, augmentant ainsi l'étendue des réseaux et réduisant les espaces naturels.

Ces profondes réformes ont bouleversé des règles d'urbanisme avec :

- Le remplacement du POS (Plan d'Occupation des Sols) d'une commune par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui définit les règles applicables en matière d'usage des sols, de volumétrie et d'implantation des constructions, de stationnement... ;
- La suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols) qui a retiré la limitation du nombre de m² sur une propriété foncière ;
- L'abandon de la surface minimale des terrains pour construire qui a favorisé implicitement la division de parcelles et la vente de lots plus petits, au coût plus abordable.

À Quincy, comme ailleurs, ces modifications ont changé durablement le paysage urbain. Mais comment conjuguer les désirs de chacun avec les besoins de tous ?

-Quand, facilitée par l'abandon du COS et de la surface minimale d'un terrain à

bâtir, la division de parcelle devient une opération immobilière courante car plus accessible financièrement aux ménages, dont le pouvoir d'achat immobilier stagne ou diminue, mais aussi plus lucrative pour les propriétaires fonciers qui valorisent leur patrimoine ;

- Quand d'autres propriétaires se voient proposer par des promoteurs immobiliers la vente de leur bien à une valeur supérieure au marché pour construire un immeuble ;

- Quand notre ville ne possède pas les 25 % minimum de logements sociaux et doit payer une amende proportionnelle au déficit.

Difficile de concilier tous ces paramètres, même si la modification de notre PLU en 2015 permet de contrer certains effets de cette densification forcée, elle ne peut nous autoriser à bloquer toute nouvelle extension, construction ou division de terrain.

L'équation est quasi insoluble et ne peut contenter tout le monde !

Le groupe majoritaire
QUINCY TOUS ENSEMBLE



EXPRESSION LIBRE La fin de la police municipale

« Je ne manquerai pas de vous informer des actions concrètes qui seront instituées et qui devraient apaiser les tensions et rassurer chacune (chacun) d'entre vous ». Ainsi se terminait la lettre du maire distribuée tambour battant dans nos boîtes aux lettres suite à l'affrontement entre des jeunes d'Épinay-sous-Sénart et de Quincy-sous-Sénart sur le territoire de Boussy-Saint-Antoine qui s'est soldé par la mort d'un jeune Quincéen. Dans cette lettre, le maire a reproché à Romain Colas, maire de Boussy, de s'exprimer devant les médias et a prétendu que l'action concrète devait être menée sur le terrain.

Résultat : cette exposition devant les médias, loin d'être inefficace, a au contraire permis d'obtenir l'engagement du ministre de l'Intérieur d'augmenter les effectifs de police sur notre territoire. Le maire de notre ville semble ignorer que c'est en s'inscrivant dans une démarche collective que les choses aboutissent.

Que propose-t-elle vraiment ?

En 2015, le maire crée une police intercommunale avec Boussy, constituée de 4 agents de police municipale et de 4 agents de surveillance de la voie publique chargés d'intervenir sur les deux villes.

En 2019, la police redevient municipale mais mutualisée Quincy-Boussy par une convention.

Mars 2021, la rixe de trop entre les jeunes de Quincy et Épinay. Dans le même temps, au niveau national, la loi sur la sécurité globale est en préparation, prévoyant la création de la police pluri-communale. Le maire de Boussy propose au nôtre d'étendre la mise en commun avec Épinay dont nous aurions pu constater les effets positifs immédiats : augmentation des effectifs donc horaires de travail étendus au soir et au week-end donc temps de présence physique prolongé donc visibilité renforcée sur la ville donc tranquillité des habitants. C'est une politique publique essentielle qui se prévoit, se discute, se négocie. Mais le maire de Quincy a dit NON, sans argumenter, toute seule, de son côté, sans en informer ni son équipe, ni son conseil municipal, ni les habitants, ni même M. Nusbaum, adjoint au maire en

charge de la sécurité qui l'a découvert lors de notre intervention au conseil municipal du 17 mars. Boussy a donc résilié la convention et part avec Épinay pour créer un nouveau service de police. Du côté de Quincy, nous n'aurons que 2 policiers municipaux pour 9 000 habitants, qui devront gérer de plus en plus de faits d'incivilité et de délinquance (du lundi au vendredi pendant les horaires de bureau) mais très souvent un seul quand l'autre sera en congé ou absent pour maladie.

Le maire nous promettait des actions concrètes contre l'insécurité « pour apaiser les tensions et rassurer chacune (chacun) d'entre nous ». Sa seule action concrète à ce jour est de rendre notre police municipale totalement inefficace. Alors, rassurés ?

Vos conseillers municipaux Quincy Autrement : Florian Boivert, Najja Benramdane, Latifa Djelouah, Véronique Messie.

Pour nous contacter :
quincyaument@gmail.com

